

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS
ET DES COMPETENCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 22 MARS 2021

P.V. N° 115
Dossier N° 16

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif aux taux de promotion au grade d'avancement d'adjudant au titre de l'année 2021,

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 22 mars 2021,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- Que le taux de promotion pour l'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels est établi 12% pour l'année 2021.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU